



Principes de Mobilité académique étudiante en Catégorie Économique

<p>Section Immobilier</p> <p>Mobilité académique d'étudiant – SMS</p>	<p align="center">3^e année</p>
<p>Durée de la mobilité académique</p>	<p align="center">1 semestre – 32 ects</p> <p align="center">ou une année complète – double diplôme à l'ESPI (Paris, Bordeaux, Nantes, Marseille)</p>
<p>Sélection des étudiants candidats</p> <p>En cas de surnombre pour une destination</p>	<p>La mobilité sera conditionnée par la validation de tous les crédits du programme annuel de l'étudiant de l'année académique qui précède sauf situation particulière dûment circonstanciée et appréciée par le Collège de direction.</p> <p>Les notes aux examens de janvier sont le critère de sélection en cas de surnombre pour une destination.</p>
<p>Réunion briefing administratif et pédagogique et assignation des destinations</p>	<p>Première quinzaine de mars : Dominique Pairoux (en charge de la gestion administrative et financière des programmes de mobilité) et Anne-Marie Martin Lanero (Coordinatrice Départementale Erasmus pour le Domaine Economique, en charge du suivi pédagogique des</p>

	<p>Un test de langue en ligne (OLS, Online Linguistic Support) doit obligatoirement être passé fin juin au plus tard pour la langue d'enseignement de l'université choisie. Le BRI octroie ensuite une licence OLS qui permet à l'étudiant de poursuivre son apprentissage. Le test en ligne sera enfin présenté au retour de mobilité.</p>
<p>Principes de choix de cours : une année en Mobilité académique est considérée comme globalement équivalente à une année HECH</p>	<p>Méthodologie appliquée par Anne-Marie MARTIN LANERO pour la réalisation des grilles de convergences entre les programmes des Universités d'accueil et la HECH :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Comparer les intitulés HECH-Partenaire et choisir les cours les plus apparentés à ceux de l'Institution d'origine. ● Panacher le moins possible sur divers niveaux du cursus étranger pour éviter l'écueil d'incompatibilités d'horaires. ● Respecter le choix de langues étrangères au programme HECH. ● Inclure obligatoirement un cours de la langue du pays d'accueil (si suivi dans une Institution connexe à l'Université, possibilité de remboursement des frais de cours par notre BRI à concurrence de 100 €, si cette aide n'a pas été sollicitée antérieurement pour une préparation linguistique à l'échange). ● Compte tenu de la disparité des montants des crédits ECTS entre la HECH et les partenaires, veiller à équilibrer le programme d'études suivant ces axes principaux (linguistique, économique, spécialité, ...). ● Eviter les cours de droit hors européen/international et de comptabilité (disciplines au contenu marqué nationalement).
<p>Ce qu'implique une Mobilité de six mois (33 ECTS)</p>	<p>Choix de cours apparentés aux intitulés Haute École pour un montant de 32 ects.</p> <p>Le second semestre se déroule en Belgique avec au programme.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Le TFE 16 ECTS - Le stage 12 ECTS  28 ects
Conditions de modification de programme par l'étudiant avec l'accord des deux Institutions partenaires	En cas de conflit d'horaire constaté sur place ou d'inadéquation d'une discipline par rapport à la formation de l'étudiant en mobilité, et sur la base d'un commentaire précis de l'étudiant justifiant toute demande de changement, les modifications sont admises jusqu'au 15 octobre.
En cas d'échecs en Mobilité (Session 1)	Les échecs essuyés au terme de la session 1 d'examens passée dans l'Université d'accueil doivent être représentés au sein de l'Université d'accueil suivant les modalités et les horaires prévus dans cette dernière.

En cas d'échec(s) en retour de mobilité	<p>Les échecs essuyés au terme de la seconde session d'examens passée dans l'Université d'accueil  doivent être représentés au sein de la HECH :</p> <p>Sous la forme des épreuves prévues dans le Bloc 2 ou le Bloc 3 dans le respect des UE les plus apparentées aux échecs essuyés en mobilité, 2^e Bloc ou 3^e Bloc, sous réserve d'approbation du programme par les membres de la CAVP.</p>
---	---

Délibérations au retour d'une Mobilité	Compte tenu de la disparité des calendriers académiques au sein des Institutions partenaires de la heCh, les étudiants en mobilité académique « en session 1 ouverte » sont délibérés pour le compte de la première session au plus tard le jour de la délibération des secondes sessions heCh ou, si cela est possible, en séance de délibération exceptionnelle fin août, sur base du relevé de notes (« Transcript
--	---

	<p>of records ») envoyé par l'institution d'accueil ; les notes obtenues font l'objet d'une conversion selon le système ECTS (disponible sur le site internet de la heCh, onglet « relations internationales »).</p> <p>Pour permettre aux jurys de délibération de siéger valablement et ce, compte tenu toujours des disparités de calendriers, l'étudiant en retour de mobilité prendra le soin de se présenter au BRI avec son accès à l'Intranet de l'Université locale dès le moment où ses notes d'évaluation lui sont intégralement accessibles.</p>
<p>Les possibilités de bourse à la HECH – étudiant</p>	<p>SMS (student mobility for study), en Europe.</p> <p>Avoir réussi 60 ects et séjourner de trois à douze mois à l'étranger.</p> <p>SMP (student mobility for placement), stage en Europe.</p> <p>Stage d'une durée minimale de 9 semaines et maximale de 12 mois. Le stage doit être réalisé au sein d'une même entreprise.</p> <p>FAME (Fonds d'aide à la mobilité) : pour étudier ou réaliser un stage hors Europe. Durée de 13 semaines minimum et mêmes conditions que pour un SMS ou SMP.</p> <p>Erasmus Belgica : pour étudier ou effectuer un stage en Belgique. Mêmes conditions que pour SMS ou SMP.</p>
<p>Les possibilités de bourse à la HECH – Personnel HECH</p>	<p>Staff mobility for Teaching Assignments (STA) : pour enseigner ou se former à l'étranger. Entre 5 jours et 6 semaines, minimum 8H d'activités d'enseignement.</p> <p>Staff mobility for teaching training (STT) pour participer à des cours de langues, conférences, séminaires, workshops... Cela contribue au perfectionnement professionnel du membre du personnel.</p>